

# Guide sectoriel de Reporting RSE

Version 3 de Janvier 2017



## PRESENTATION

---

Le Gimélec rassemble 180 entreprises qui fournissent des solutions de gestion de l'énergie et d'automatisation des procédés pour les marchés de l'énergie, du bâtiment, des data centers, de l'industrie et des infrastructures.

Engagées dans une réflexion commune sur le développement durable et la responsabilité sociétale au travers de leur commission développement durable, ces entreprises ont décidé de profiter de l'opportunité des législations française<sup>1</sup> et européenne<sup>2</sup> concernant la transparence en matière sociale et environnementale pour mettre en commun leurs compétences et meilleures pratiques sur le sujet.

Elles participent toutes, quelle que soit leur taille, d'un écosystème construit sur plus d'un siècle autour de l'électrotechnique, ses métiers comme ses normes, ses innovations comme ses révolutions.

C'est une opportunité de faire connaître une industrie au service de l'intelligence énergétique et numérique de tous les secteurs grâce à des solutions d'efficacité énergétique et de pilotage optimisé des processus industriels.

Mondialisée depuis plus de 30 ans, cette industrie poursuit ses évolutions dans un contexte fortement concurrentiel.

Ce guide est destiné à aider toutes les entreprises du Gimélec qui veulent construire leur reporting RSE<sup>3</sup> en conformité avec la législation. Elles pourront aussi l'utiliser dans leur communication avec l'ensemble de leurs parties prenantes.

Cette troisième version prend en compte les dernières exigences réglementaires françaises issues de la loi sur la transition énergétique et les standards publiés par le GRI en octobre 2016.

Merci à tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce guide.

Le Délégué Général

Antoine de Fleurieu

---

<sup>1</sup> Décret 2012-557 du 24 avril 2012 d'application de l'article 225 de la loi Grenelle 2

<sup>2</sup> 2013/0110(COD) corporate governance : disclosure of non-financial and diversity information by certain large companies and groups : 1<sup>st</sup> reading scheduled 03/02/2014

<sup>3</sup> RSE : cet acronyme est communément employé pour qualifier la responsabilité sociale et/ou sociétale des entreprises au sens de l'ISO 26000

## SOMMAIRE

---

<b>1. DESCRIPTION DU SECTEUR</b> .....	<b>4</b>
<b>2. ENJEUX DE LA PROFESSION</b> .....	<b>6</b>
<b>3. GOUVERNANCE ET PARTIES PRENANTES SPECIFIQUES</b> .....	<b>8</b>
<b>4. RECOMMANDATIONS METHODOLOGIQUES</b> .....	<b>10</b>
<b>5. INFORMATIONS SOCIALES</b> .....	<b>12</b>
<b>6. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES</b> .....	<b>15</b>
<b>7. INFORMATIONS SOCIETALES</b> .....	<b>19</b>
<b>ANNEXE 1 : BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>22</b>
<b>ANNEXE 2 : TABLE DE CORRESPONDANCE</b> .....	<b>25</b>
<b>ANNEXE 3 : PARTIES PRENANTES CONSULTEES</b> .....	<b>27</b>

# 1. DESCRIPTION DU SECTEUR

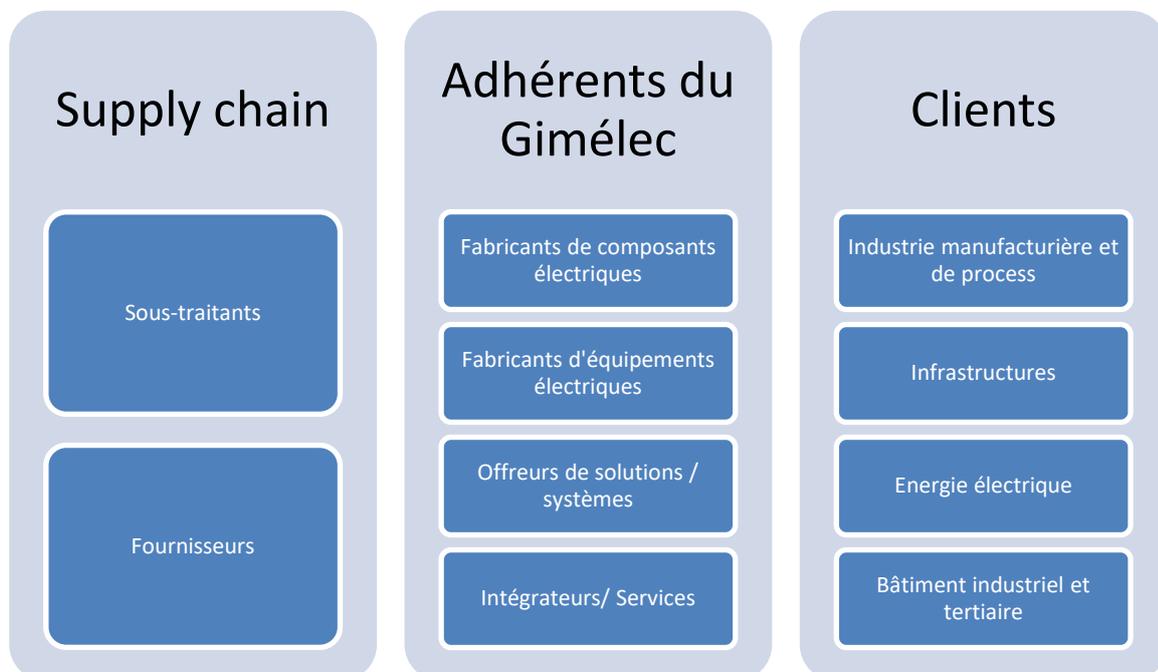
Les entreprises membres du Gimélec s'inscrivent dans une politique éco-industrielle durable en proposant des produits, équipements, systèmes et solutions pour :

- le pilotage sécurisé et énergétiquement efficace des procédés industriels
- la gestion de la performance énergétique des bâtiments,
- le développement de réseaux sécurisés et intelligents (smart grid),
- le déploiement du véhicule électrique,
- le raccordement et la gestion des énergies renouvelables,
- l'éco-performance des infrastructures du numérique.

Dans ce cadre, ils conçoivent, produisent, installent et maintiennent des biens d'équipement à destination de tous les secteurs tels que décrits dans la figure ci-dessous.

Leur organisation industrielle est celle d'industries manufacturières. A ce titre, la part des achats peut représenter plus de 50% du chiffre d'affaires et impliquer aussi bien des fournisseurs que des sous-traitants. La « supply chain » est donc clé dans cette industrie, alors que les procédés sont peu consommateurs d'énergie : montage-assemblage.

L'innovation et la qualité sont les valeurs et les raisons des succès de cette industrie qui a su apporter des réponses technologiques adaptées tout au long du XX<sup>ème</sup> siècle (par exemple en conversion de puissance) et qui continue à le faire au XXI<sup>ème</sup> siècle pour répondre aux conséquences de la « transition énergétique » (smart grids, smart building, ENR, etc) aussi bien que de la « transition numérique » (industrie du futur, bâtiment connecté, véhicule intelligent, etc). Sa forte implication dans les instances de normalisation électrique (CEI) témoigne de l'importance des besoins d'innovation technique maîtrisée et partagée de cette industrie.



Les grands processus généralement mis en œuvre pour réaliser les composants et équipements électriques sont les suivants :

- Conception de produits et systèmes,
- Production avec une grande part de montage, qu'il soit manuel, automatique, semi-automatique, accompagné de procédés d'emboutissage, d'injection, ... pour certaines pièces stratégiques,
- Essais / tests : fonctionnement, sécurité électrique, certification
- Logistique : centres de distribution et transport,
- Installation<sup>4</sup> : pour les équipements, les systèmes, les solutions,
- Maintenance
- Gestion de la fin de vie.

Les matériaux les plus utilisés sont :

- Les plastiques présentant un certain nombre de caractéristiques pour garantir la sécurité électrique,
- Les métaux non ferreux comme le cuivre, l'argent et certaines terres rares (source enquête sur les métaux stratégiques de la profession – Gimélec – 15 mars 2012<sup>5</sup>).
- Les cartons pour les emballages.

Les risques liés à l'électricité sont au cœur des métiers de notre industrie et, dès l'origine, la profession s'est investie dans la normalisation en vue d'assurer la sécurité électrique. Méconnus et invisibles, les risques électriques (de surintensité, court-circuit, ou surtension, ..) peuvent néanmoins avoir des effets destructeurs impressionnants, qu'il s'agisse des biens ou des personnes : échauffement, incendie, explosion, électrocution. L'ensemble de l'industrie électrique est focalisée sur la sécurité des usagers où qu'ils se trouvent et a développé toute une série de bonnes pratiques dans le développement de ses produits : conception en vue de la sécurité électrique, en les pérennisant grâce à la normalisation internationale CEI, européenne CENELEC ou locale comme les UL pour les Etats Unis.

---

<sup>4</sup> L'installation peut comprendre le câblage, la mise en route et les premiers tests

<sup>5</sup> L'enquête Gimélec menée auprès de ses adhérents a fait ressortir une liste des métaux considérés comme stratégiques : Dysprosium (terre rare lourde), Néodyme (terre rare légère), Lithium, Platine, Palladium, Rhodium, Cuivre, Nickel, Cobalt, Fer, Aluminium, Chrome, Niobium, Titane, Béryllium, Tantale, or, argent.

## 2. ENJEUX DE LA PROFESSION

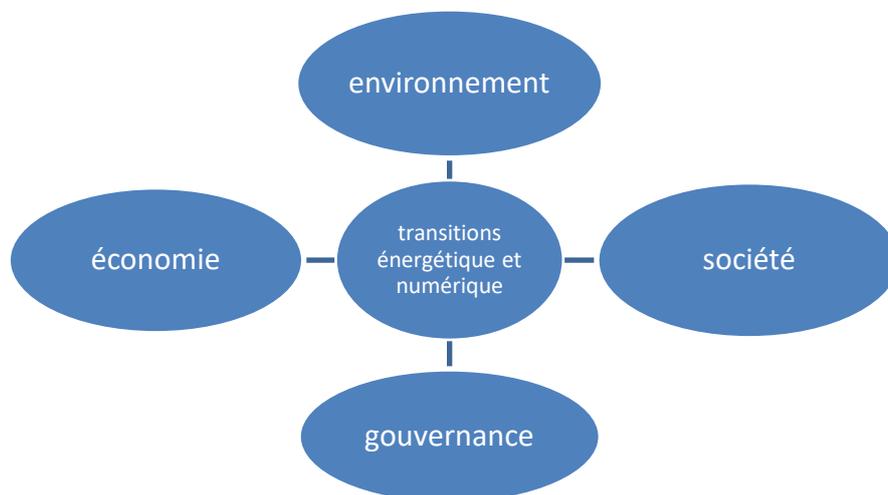
Les enjeux de la profession constituent autant d'opportunités, que de risques que les entreprises intègrent dans leur stratégie de développement et donc dans leur reporting.

Les deux enjeux technologiques majeurs de la profession concernent la **transition énergétique** et la **transition numérique** en cours, ainsi que leurs implications:

- Efficiéce énergétique appliquée dans les domaines du transport et distribution d'électricité, des infrastructures, des bâtiments, de l'industrie : augmenter le service rendu tout en consommant moins avec une électricité de qualité
- Optimisation des réseaux électriques et réponse aux nouveaux modes de production et de consommation d'énergie électrique : énergies renouvelables intermittentes, stockage de l'énergie, autoconsommation, e-mobility, implication croissante des utilisateurs dans le système électrique, ...
- Industrie du futur intégrant toutes les possibilités du numérique pour mettre en œuvre des processus et procédés efficaces sur tous les plans : pilotage sécurisé, efficacité en ressources maximisée, impacts environnementaux minimisés, ...

Cela débouche aussi bien sur des obligations réglementaires (exemple : directive européenne écoconception des produits liés à l'énergie ErP) que sur des initiatives volontaires (exemples : programme de déclarations environnementales produits, Alliance pour l'Industrie du Futur, Association Think SmartGrid). C'est au demeurant une responsabilité sociétale forte.

Au cœur des transitions énergétique et numérique, la profession se retrouve fortement impliquée sur deux Objectifs de Développement Durable : 7 énergie propre et d'un coût abordable, 9 industrie innovation et infrastructure.<sup>6</sup>



Le deuxième enjeu de la profession est sa **mondialisation** et les challenges correspondants. D'une manière générale, cette industrie a donné naissance à des groupes mondiaux pour rapprocher la production et la conception des lieux de consommation, afin de mieux répondre à des clients divers et exigeants. On trouve parmi les adhérents du Gimélec la plupart des leaders mondiaux, mais aussi des ETI et des PME, tous fortement exportateurs.

<sup>6</sup> Les Nations Unies ont adopté en 2015 un nouveau programme de développement durable incluant 17 objectifs de développement durable (ODD) entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Les raisonnements se font à l'échelle d'un continent plutôt que d'un pays. La diversité humaine est la grande force de cette industrie autour d'une communauté technique mondiale liée à l'électricité.

La contrepartie est la nécessité de tenir compte de tous dans les mises en place de processus, de systèmes d'information, de politiques, quel que soit leur pays et les réglementations ou normes locales.

L'enjeu associé le plus important concerne le respect de l'éthique et des droits fondamentaux quelles que soient les pratiques locales, en particulier en termes de droits de l'homme, de relations et conditions de travail.

Le troisième enjeu de la profession concerne les nécessaires **compétences techniques** toujours plus pointues. C'est grâce à ses équipes techniques que cette industrie a réussi pendant près de 100 ans à apporter des solutions pour servir les nouveaux besoins de ses clients.

La montée en compétences à tous les niveaux et tout au long de la vie professionnelle est un challenge presque aussi important que la nécessité d'attirer les talents dans des domaines peu connus, mais vitaux.

Génie électrique et électronique sont à conjuguer avec gestion des systèmes et des interactions en contexte mouvant. Cela débouche sur un renforcement de l'ingénierie et sur l'élargissement des compétences électrotechniques vers les systèmes d'information et logiciels et l'efficacité énergétique en intégrant la thermique. Ce challenge concerne autant la supply chain et les clients que les équipes internes dans une logique d'ingénierie concourante adaptative.

La désaffection constatée vis-à-vis des métiers techniques pourrait non seulement avoir des conséquences sur l'industrie électrique mais aussi sur la révolution énergétique dans son ensemble.

Le risque associé est largement mentionné dans toutes les études prospectives à horizon 2030-2050 faites au niveau européen et mondial <sup>7</sup> : pas de révolution énergétique sans compétences, pas de développement durable sans révolution énergétique.

La filière est créatrice d'emplois qualifiés qui impactent positivement les territoires et les entreprises de façon pérenne. Elle s'implique fortement dans les contenus des formations au service des emplois de demain.

Pour faire face à ces grands enjeux, la profession doit adapter sa gouvernance. En effet, la mondialisation révèle les limites des modes de représentations historiquement nationaux de la profession, alors que les enjeux sont à minima européens, d'où l'adhésion du Gimélec à des structures européennes et sa présence à Bruxelles.

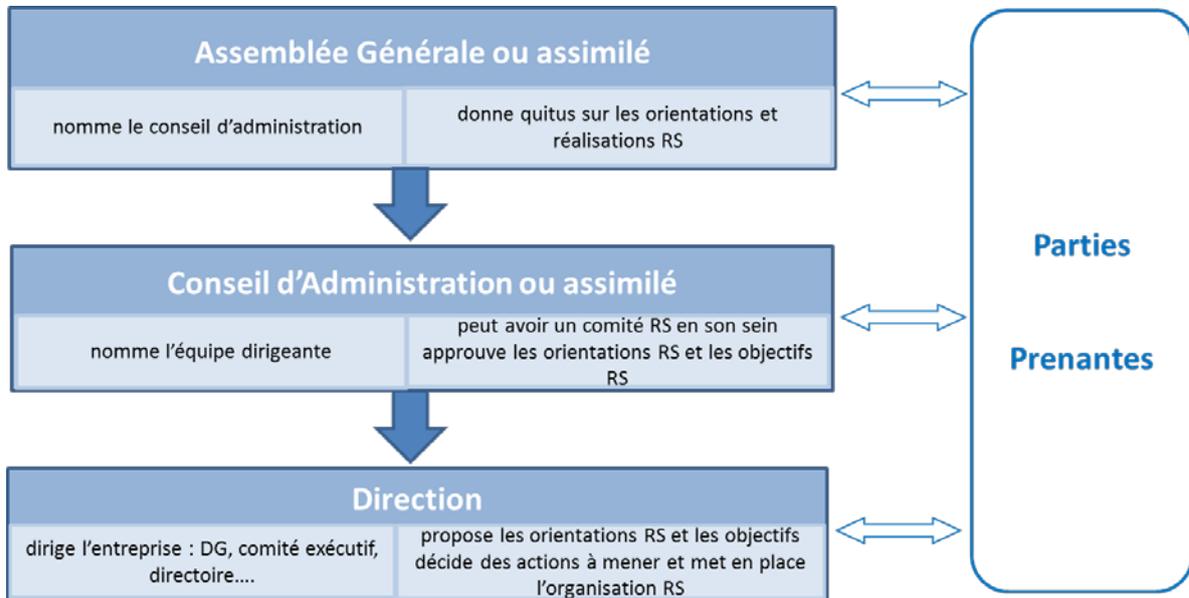
Ces enjeux majeurs influent fortement les réponses concernant les informations sociales, environnementales et sociétales que ce soit en termes de matérialité, de pertinence des indicateurs ou de typologie d'explications qualitatives fournies.

---

<sup>7</sup> Voir étude AIE sur l'énergie et étude Commission Européenne sur l'énergie

### 3. GOUVERNANCE ET PARTIES PRENANTES SPECIFIQUES

Le terme de gouvernance est utilisé de façon très extensive dans des contextes extrêmement variés. La compréhension de la profession de ce que peut être la prise en compte de la Responsabilité Sociétale (RS) dans le cadre de la gouvernance, au niveau d'un groupe ou d'une entreprise, est schématisée ci-dessous.



Les orientations prises par la société pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable peuvent être formalisées dans un ou plusieurs documents sous forme de code(s), charte(s), principes directeurs, politique(s).

Ils font l'objet d'un processus de validation et de revue. Un dialogue avec les parties prenantes est organisé en fonction de la taille, de la structure et de la culture de chaque entreprise.

Il s'agit d'un processus de progrès continu dynamique.

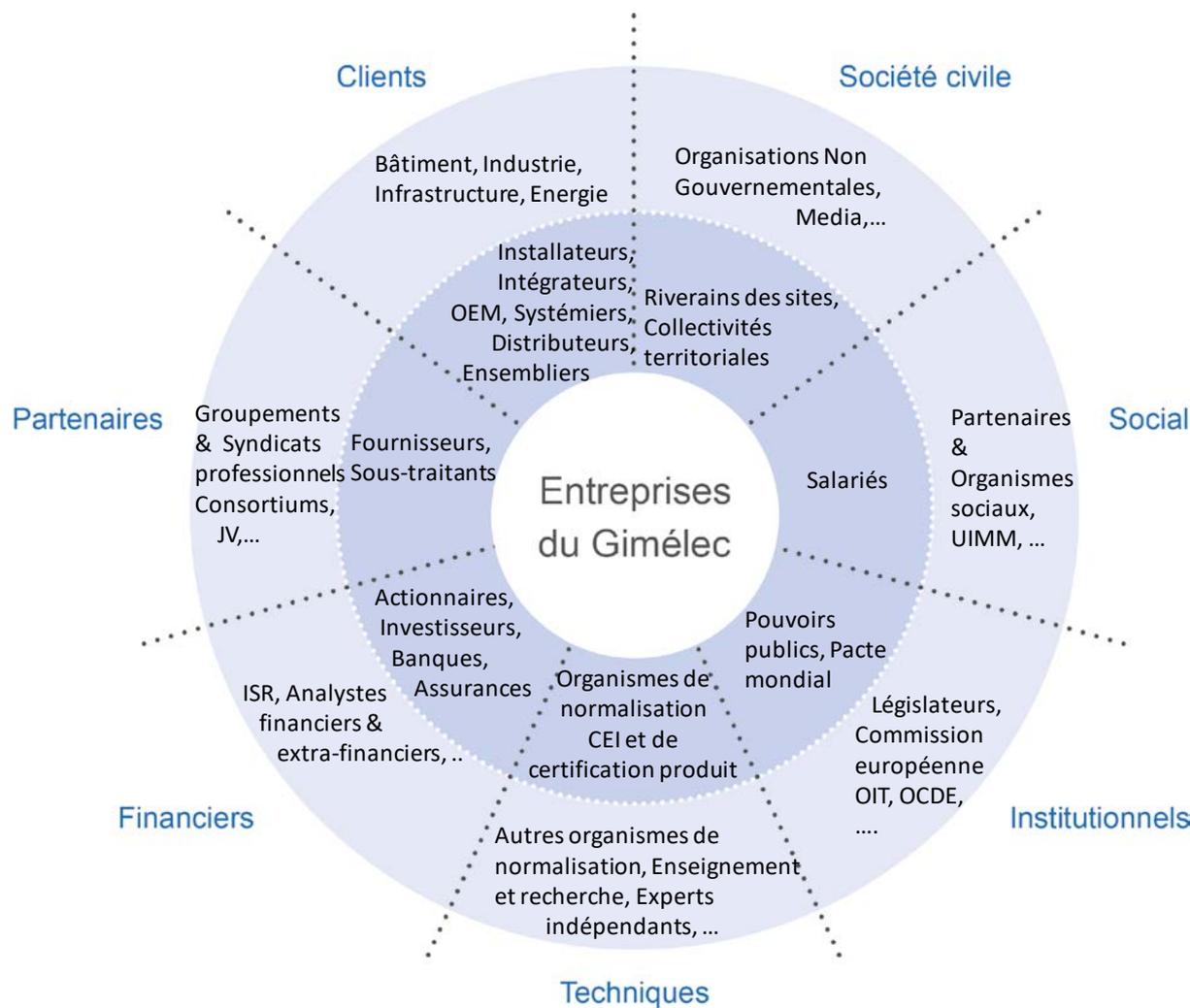
Il y a une très grande diversité dans la façon de s'organiser sur ces différents aspects au sein de la profession.

Depuis la fin des années 2000, on observe cependant la création de plus en plus systématique de fonctions de directeurs développement durable ou responsables RSE couplée à la mise en place de comités rassemblant les équipes dirigeantes de façon opérationnelle sur ces thèmes.

Concernant les parties prenantes spécifiques, il faut considérer :

- **L'amont** : Une supply-chain à plusieurs niveaux avec une interaction très forte avec les fournisseurs et sous-traitants. C'est un véritable écosystème qui s'est instauré entre PME, ETI et grands groupes, diversifié et très technique, dispersé sur le plan géographique.
- **L'aval** : la structure multicouche et multi-canal de la chaîne économique aval (distributeurs, intégrateurs, assembleurs, systémiers, installateurs, etc..) se double d'une grande variété d'organisations en fonction des secteurs touchés : bâtiment tertiaire, énergie, infrastructures, industrie.
- **Les investissements publics** : qu'il s'agisse d'énergie, d'infrastructures ou de bâtiments publics, les fournisseurs d'équipements et systèmes électriques se retrouvent face à des prescripteurs, financeurs, clients, contrôleurs, utilisateurs, du secteur public ou assimilés.
- **Les autorités réglementaires** : les exigences en termes d'efficacité énergétique et de sécurité, avec des conséquences en matière technique, économique et environnementale, se développent de façon hétérogène d'une zone géographique à l'autre ou d'un secteur à l'autre.

Le schéma ci-dessous propose un panorama des acteurs et parties prenantes de notre secteur.



Dans un souci de prise en compte des intérêts de leurs parties prenantes, les membres de la Commission Développement Durable du Gimélec ont sorti en 2013 une première version de ce guide pour permettre aux adhérents de consulter leurs parties prenantes soit individuellement, soit collectivement. Une deuxième version du guide prenant en compte les résultats de la consultation a été mise à disposition de tous en janvier 2014. Cette troisième version mise à disposition prend en compte :

- Les évolutions des enjeux des entreprises du Gimélec : l'industrie du futur a pris une dimension très forte en deux ans,
- Les évolutions de la réglementation française concernant le reporting extra-financier relatif à l'économie circulaire et aux émissions de gaz à effet de serre,
- La dernière version du référentiel de reporting de GRI publiée en octobre 2016.

Cette nouvelle version publiée en Janvier 2017 permet de poursuivre le soutien à la démarche responsable des adhérents du Gimélec.

## 4. RECOMMANDATIONS METHODOLOGIQUES

---

### 4.1. Référentiels recommandés

Depuis sa création, la commission développement durable a étudié les différents outils qui étaient disponibles en matière de responsabilité sociétale.

Son expérience pratique de ses dernières années lui fait recommander les outils suivants pour toute démarche d'entreprise. Ces différents outils forment un tout cohérent et présentent l'avantage pour notre secteur d'être internationaux.

L'ISO 26000 est un guide complet qui donne non seulement une méthodologie mais aussi des exemples d'actions possibles dans tous les domaines de la Responsabilité Sociétale. Il est à utiliser comme le serait une encyclopédie : on ne la lit pas de la première page à la dernière, mais chaque fois qu'on a une question, on y cherche la réponse.

Le Pacte Mondial est un engagement sur les principes essentiels du développement durable. Ouvert à tous et très simple d'accès, il met à disposition des entreprises une formule concise de ce qu'elle doit soutenir si elle veut s'engager sur cette voie. Il lui offre visibilité internationale (registre des signataires), méthodologie de progrès continu (principe du rapport annuel de progrès) et une plateforme électronique d'exemples et d'outils en constante amélioration.

Le Gimélec est signataire du Pacte Mondial depuis juin 2010.

Le GRI ou Global Reporting Initiative est une plateforme collective de développement d'indicateurs sur tous les sujets ayant trait à la responsabilité sociétale. Gratuit, il peut être utilisé comme une sorte de dictionnaire des indicateurs internationalement reconnus. Plutôt que d'inventer des indicateurs, il est préférable de commencer par identifier quels indicateurs du GRI existent sur le sujet à traiter. C'est pourquoi dans les chapitres suivants, la mention de l'indicateur GRI disponible est systématiquement donnée.

L'annexe 2 présente l'articulation de ces 3 référentiels avec la réglementation française.

A l'échelle internationale, deux autres outils viennent utilement compléter cette liste :

Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont des recommandations que les gouvernements adressent aux entreprises multinationales exerçant leurs activités dans les pays adhérents ou à partir de ces derniers. Les Principes directeurs constituent, en matière de conduite responsable des entreprises, le seul code exhaustif convenu à l'échelon multilatéral que les gouvernements se sont engagés à promouvoir.

Les conventions de l'Organisation Internationale du Travail traitent en profondeur de tous les sujets techniques ayant trait à l'emploi.

### 4.2 Stratégie, gouvernance et matérialité

Le reporting extra-financier doit être examiné dans une mise en perspective avec la culture, la gouvernance et la stratégie de l'entreprise, tout comme les résultats financiers.

Chaque entreprise établit ce reporting en fonction de sa taille, de sa culture et de son contexte propres, en accord avec les exigences réglementaires.

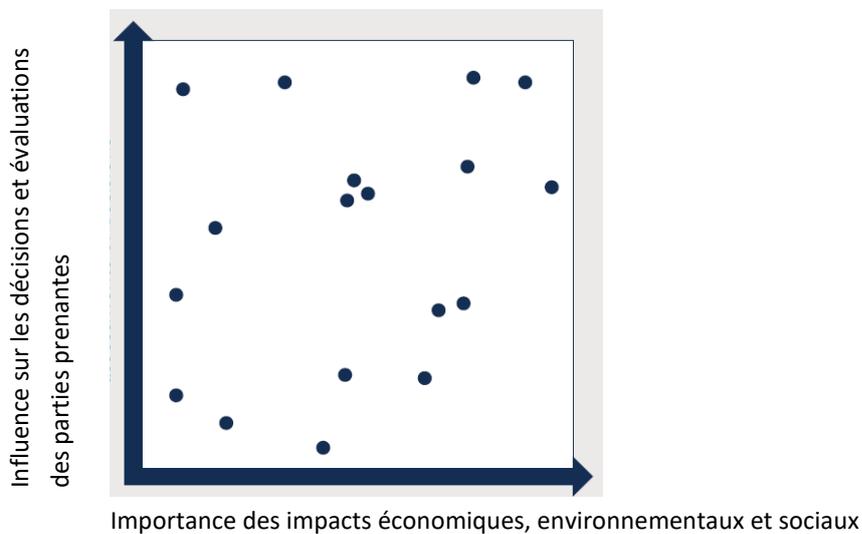
Pour **donner du sens** aux informations fournies, qu'elles soient qualitatives ou quantitatives, il est nécessaire de préciser :

- sa politique – et ses résultats,
- Quels sont les risques et comment les gérer.

Cette approche est cohérente avec la législation européenne en cours d'élaboration et l'approche américaine de gestion par le risque.

L'entreprise a des ressources limitées et il est raisonnable de les concentrer sur les enjeux qui sont prioritaires. Il s'agit de mesurer la « matérialité » de ces enjeux au regard de la stratégie et des besoins des parties prenantes. En effet, la pérennité de l'entreprise dépend aussi des enjeux identifiés par ces parties prenantes.

Pour ce faire, il est possible de s'appuyer sur la méthodologie présentée dans le référentiel AA1000 Normes sur les principes d'Accountability et dans le GRI (101 foundation 2016) .



Le choix du périmètre de reporting doit être cohérent avec la stratégie de l'entreprise et le périmètre du reporting financier. La mise en œuvre opérationnelle peut nécessiter un certain temps pour atteindre un niveau de fiabilité satisfaisant : formation des acteurs locaux du reporting, adaptation aux concepts et réalités locales, déverminage de notions nouvelles et innovantes. Dans tous les cas, le périmètre est représentatif des activités et des zones géographiques.

La gestion du périmètre se fait annuellement pour tenir compte des évolutions significatives intervenues, qu'il s'agisse de cessions ou d'achats d'activités. La mise en évidence des impacts des changements de périmètre peut éviter de longues explications sur des variations inhabituelles de données chiffrées. Les méthodes déjà appliquées dans le cadre du reporting financier sont d'une aide précieuse pour le faire.

La gestion des changements de référentiel pour les indicateurs (par exemple passage du GRI4 au GRI Standards) se fait en ménageant une période de transition et les intégrations progressives sont explicitées.

**Dans les tableaux qui suivent, la première colonne correspond à la liste des informations demandées dans le décret d'application de l'article 225 de la loi Grenelle II.**

Les informations peuvent être qualitatives ou quantitatives.

Il est possible de s'appuyer sur les indicateurs EFFAS (European Federation of Financial Analysts Society) en complément des indicateurs du GRI.

Le terme « matérialité » est le terme consacré au niveau international pour caractériser l'importance, la pertinence et la significativité d'un thème.

## 5. INFORMATIONS SOCIALES

Lorsque des indicateurs quantitatifs existent dans le référentiel du GRI 4, il est recommandé de l'utiliser : la 2<sup>ème</sup> colonne mentionne l'indicateur disponible recommandé.

L'entreprise peut mentionner toutes les politiques et initiatives significatives de bonnes pratiques.

1. Informations sociales	Indicateur recommandé GRI	commentaires
		<u>Idées :</u> Le Bilan Social (obligatoire pour les entreprises françaises dont l'effectif habituel est d'au moins 300 salariés) est une source d'informations facilitant l'établissement de ce <i>chapitre 5. Informations sociales</i>
<b>a) Emploi</b>		<b>Matérialité/pertinence : +++</b> Industrie manufacturière employant une importante main d'œuvre notamment en usine et dans différents pays Entreprises de service employant une importante main d'œuvre qualifiée
- L'effectif total	<b>102-7</b>	<u>Idées :</u> à la fin de l'exercice ou moyen ; distinguer les CDD, CDI et intérimaires ⇒ peut servir à calculer d'autres indicateurs
- La répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	<b>102-8</b>	
- Les embauches et les licenciements	<b>401-1</b>	<u>Idées :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Embauches dans l'année par catégories socioprofessionnelles, type de contrat, classe d'âge</li> <li>• Départs dans l'année : nombre de licenciements dans l'année</li> <li>• Turnover total et volontaire : nombre de départs total et volontaires sur l'effectif mensuel moyen de l'année</li> </ul>
- Les rémunérations et leur évolution	<b>201-1</b> <b>202-1</b> <b>405-2</b> <b>401-2</b> <b>201-3</b>	<u>Idées :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir une approche macro, donner les évolutions, les compléments type intéressement, la part variable, la masse salariale, les avantages sociaux</li> <li>• Indicateurs par rapport au mini du pays, ratios d'écart de salaires</li> </ul>
<b>b) Organisation du travail</b>		<b>Matérialité/pertinence : +++</b> Industrie manufacturière avec des impératifs de juste à temps, de flexibilité et de Service au client induisant des contraintes et déplacements
- L'organisation du temps de travail		<u>Approche sectorielle :</u> Industrie de montage / manufacturière avec des approches de juste à temps, gestion de délai, typologies de pièces qui induisent des organisations de temps de travail multiples. Le service au/chez le client implique aussi des contraintes particulières du type astreinte ou temps de trajet particuliers  <u>Idées :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Durée de travail : Nbre jours/an, horaires hebdomadaires moyens,...</li> <li>• Effectif par typologie d'organisation : temps partiel, équipes alternées,</li> <li>• Politique de rémunération impactant l'organisation du temps de travail : exemple à la pièce / tâche</li> </ul>
- L'absentéisme (si cotées)	<b>403-2</b>	<u>Idées :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux d'absentéisme total</li> <li>• Taux d'absentéisme maladie = Nbre jours de maladie/ Nbre de jours théoriques travaillés</li> <li>• Taux d'absentéisme par zone géographique</li> </ul>

1. Informations sociales	Indicateur recommandé GRI	commentaires
<b>c) Relations sociales</b>		<b>Matérialité/pertinence : +++</b> Industrie manufacturière employant une importante main d'œuvre en usine dans différents pays Entreprises de service employant une importante main d'œuvre qualifiée
- L'organisation du dialogue social, notamment : règles et procédures d'information, de consultation et de négociation avec le personnel	<b>102-41</b> <b>402-1</b>	<u>Idées :</u> Description de la représentation du personnel, nombre de commissions paritaires et nombre de réunions tenues Pourcentage du total de salariés couverts par des conventions collectives
- Le bilan des accords collectifs	<b>102-43</b> <b>102-44</b>	<u>Idées :</u> Liste des accords signés pendant l'année et périmètre couvert
<b>d) Santé et sécurité</b>		<b>Matérialité/pertinence : ++</b> Les risques santé/sécurité générés par les processus de production mis en œuvre sont faibles. Les principaux risques étant ceux liés aux opérations répétitives des processus de montage (risques TMS) et aux tests ou à l'installation des produits électriques (risque électrique) <b>La mise en œuvre d'un système de management de la Santé et de la Sécurité au travail selon le référentiel normatif OHSAS18001 est recommandée</b>
- Les conditions de santé et de sécurité	<b>403-1</b> <b>403-4</b>	<u>Approche sectorielle</u> Selon les grands processus identifiés : TMS liées au montage, sécurité électrique liée aux essais & tests ainsi qu'à l'installation <u>Idées :</u> Cartographie des risques en lien avec les processus mis en œuvre
- le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	<b>403-4</b>	<u>Idées :</u> Liste des accords signés pendant l'année et périmètre couvert
- Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles (si cotées)	<b>403-2</b>	<u>Idées :</u> • Dans le cas des maladies professionnelles, il est recommandé de s'appuyer sur la liste établie par l'OIT en lien avec l'OMS. Il est possible dans une première étape de : o faire un focus sur le périmètre France, o ou se concentrer sur certaines maladies professionnelles comme amiante, TMS, surdité mais sur tout le périmètre, • De façon globale, avoir une approche qualitative par l'analyse de risques liée à l'activité : risque électrique, TMS, ondes, etc.
<b>e) Formation</b>		<b>Matérialité/pertinence : +++</b> La technicité des produits et services est très forte et requiert un bon niveau de compétences que ce soit en R&D, production, tests, installation, maintenance, vente et service après-vente.
- Le nombre total d'heures de formation	<b>404-1</b>	<u>Idées :</u> • En moyenne par personne, • Par thème
- Les politiques mises en œuvre en matière de formation	<b>404-2</b>	<u>Idées :</u> • Montant (€) et % de la masse salariale consacrés à la formation continue • Nombre total et par catégorie de personnes formées • Congés de formation et contrat d'apprentissage

1. Informations sociales	Indicateur recommandé GRI	commentaires
<b>f) Egalité de traitement. Les mesures prises en faveur de :</b>		<p><b>Matérialité/pertinence : +++</b> Le secteur part d'un historique : majorité de femmes dans les ateliers de montage, majorité d'hommes dans les services techniques.</p> <p><u>Idées :</u> S'appuyer sur la norme SA8000 développée pour prévenir entre autres les discriminations par le SAI à partir des conventions de l'Organisation Internationale du Travail et sur les outils mis à disposition par le Ministère du travail en France</p>
- L'égalité entre les femmes et les hommes	405-1 405-2	<p><u>Idées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'appuyer sur les rapports de situation comparée (obligation française).et la nouvelle norme parue en juillet 2012 « gender equity Seal Standard » (SAI et Nations Unies)</li> <li>• Programmes de formation professionnelle dédiés</li> </ul>
- L'emploi et l'insertion des personnes handicapées		<p><u>Idées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Montant des achats aux ESAT,</li> <li>• % des salariés en situation de handicap,</li> <li>• Appliquer la charte relative au handicap proposée par le Ministère des Affaires Sociales en France et s'appuyer sur les conventions de l'OIT à l'étranger</li> </ul>
- La lutte contre les discriminations	406-1 405-1	⇒ En France : difficile de quantifier les résultats à cause des interdictions réglementaires, mais possible de présenter les programmes de prévention des discriminations
<b>g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT</b>		<p><b>Matérialité/pertinence : +++</b> Le secteur est présent dans des pays qui ne respectent pas tous les conventions de l'OIT Le processus de montage est facilement réalisable dans des structures non officielles difficiles à contrôler : l'achat de sous-traitance est un facteur multiplicateur du risque. En revanche, il peut permettre facilement l'emploi de personnes présentant un handicap. <b>Le référentiel normatif SA8000 développé par le SAI est recommandé, car il s'appuie sur les conventions de l'OIT</b></p>
- En faveur de la liberté d'association et du droit de négociation collective (si cotées)	407-1 102-41	<p><u>Idées :</u> Cartographie croisé des sites de production et des pays, système de management SA 8000 dans les pays identifiés à risque</p>
- A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession (si cotées)	406-1 405-1 405-2	<p><u>Idées :</u> Actions de promotion des formations techniques auprès des filles, recours à des structures adaptées pour les handicapés</p>
- A l'élimination du travail forcé obligatoire (si cotées)	409-1	<p><u>Idées :</u> Cartographie croisée des sites de production et des pays, système de management SA 8000 dans les pays identifiés à risque</p>
- A l'abolition effective du travail des enfants (si cotées)	408-1	<p><u>Idées :</u> Cartographie croisée des sites de production et des pays, système de management SA 8000 dans les pays identifiés à risque</p>

## 6. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Lorsque des indicateurs quantitatifs existent dans le référentiel du GRI4 il est recommandé de l'utiliser : la 2ème colonne mentionne l'indicateur disponible recommandé.

L'entreprise peut mentionner toutes les politiques et initiatives significatives de bonnes pratiques.

2. Informations environnementales	Indicateur recommandé GRI	commentaires
<b>a) Politique générale en matière environnementale</b>		<p><b>Matérialité/pertinence : ++</b>            Le secteur n'a pas, de façon générale, de processus, ni de produits intrinsèquement polluants ou consommateurs d'eau. Fournisseur de solutions et services pour l'énergie durable, il est fortement impliqué dans les évolutions qui visent à réduire nos consommations d'énergie et développer des sources alternatives.  <b>Le référentiel normatif ISO 14001 est recommandé</b></p>
- L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement		<p><u>Idées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enoncé de la politique environnementale, organisation de l'entreprise,</li> <li>• Les objectifs ou projets prioritaires issus des enjeux principaux</li> <li>• Liste des certifications,</li> </ul>
- Les actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement		<p><u>Idées :</u>            Nombre de personnes formées, nombre d'heures de formation, articles dans journaux internes, actions de communication interne</p>
- Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions		<p><u>Idées :</u>            Type de classement des sites, montant des dépenses, actions éventuelles réalisées</p>
- Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours (si cotées)	<b>307-1</b>	<p><u>Approche sectorielle</u>            Le secteur n'ayant, en général, pas de processus, ni de produits intrinsèquement polluants ou consommateurs d'eau, ce montant de provisions peut être nul pour certaines entreprises. Il peut être nécessaire de prendre en compte l'historique industriel des sites.</p>
<b>b) Pollution</b>		<p><b>Matérialité/pertinence : +</b>            En tant qu'industrie de montage et services associés, le secteur présente peu de risques critiques de pollution.</p>
- Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	<b>306-1 306-3 306-5</b>	<p><u>Approche sectorielle</u>            La consommation d'eau est généralement limitée en terme d'usages : cuisine, sanitaires, nettoyage.            Il y a très peu d'usages industriels à risque (ex : traitement de surface, peinture) souvent avec des boucles fermées pour préserver l'eau et des solutions de substitution ou d'aspiration pour préserver l'air et la santé et fortement réglementées</p> <p><u>Idées :</u>            Indiquer s'il y a stockage important de produits dangereux, vérifier si les eaux usées issues des commodités (restaurant, sanitaires..) sont reliées correctement à des installations de traitement publics ou internes.</p>
- La prise en compte des nuisances sonores et le cas échéant de toute autre forme de pollution spécifique à une activité		<p><u>Approche sectorielle</u>            En tant qu'industrie de montage les nuisances sonores se limitent, en général, au bruit des machines automatiques situées à l'intérieur de bâtiments et réalisant du montage de petites pièces.            Les risques spécifiques identifiés peuvent concerner les produits utilisant du SF6 et les éventuelles perturbations liées aux essais de forte puissance</p>

2. Informations environnementales	Indicateur recommandé GRI	commentaires
<b>c) Economie circulaire :</b>		<p><b>Matérialité/pertinence : ++</b>            Le secteur présente deux caractéristiques qui le mettent en situation particulière vis-à-vis de l'économie circulaire :            Il vend des biens d'équipements professionnels dont les durées de vie sont très longues et pour lesquels les fabricants offrent des services permettant leur mise à niveau régulière.            Il comprend des sites de montage et services associés, dont la compétitivité est directement liée à l'excellence industrielle. Ceci limite d'autant la production directe de déchets (les rebuts de fabrication sont limités dans un souci de qualité et de rentabilité ou recyclés le cas échéant) et facilite les opportunités de réutilisation / réemploi.</p>
- i) Prévention et gestion des déchets :		
- les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets ;	<p><b>306-2</b> <b>306-4</b></p>	<p><u>Approche sectorielle</u>  <i>La réparation, le réemploi et la réutilisation sont des activités historiques pour toute une série de produits du secteur (e.g. moteurs électriques) et ont été développées dans le cadre des offres de service du secteur autour du maintien des équipements industriels.</i>  <i>Sur les sites de production, la prévention des déchets est synonyme de meilleure rentabilité et donc très active</i>            La directive européenne sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) a incité le secteur à renforcer l'écoconception de ses produits et créer des initiatives volontaires de recyclage. S'ajoutent les directives sur les emballages et sur les piles et batteries.</p> <p><u>Idées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ecoconception en vue du recyclage, de la durée de vie, de la réutilisation,</li> <li>• Adhésion à des filières de recyclage des produits en fin de vie</li> <li>• Gestion serrée des rebuts + design for 6sigma,</li> <li>• Tonnage des déchets sites (dangereux incluant les DEEE et autres) et taux de valorisation</li> <li>• Tonnage de produits dangereux / non dangereux</li> <li>• Prolongation de la durée de vie des produits et équipements par des opérations de maintenance, retrofit, upgrading, ...</li> </ul>
- les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire		<p><u>Approche sectorielle</u>            Le sujet est non pertinent par rapport à notre secteur d'activité et se limite aux restaurants d'entreprises dans les sites qui en ont.</p>
ii) Utilisation durable des ressources		<p><b>Matérialité/pertinence : ++</b>            Le secteur est faiblement utilisateur de ressources naturelles en direct. Doivent être mentionnés la question des métaux dans les produits et des carburants pour le transport / logistique.            L'enjeu principal de ce domaine réside dans la consommation d'énergie, dans une optique d'exemplarité</p>
- La consommation d'eau et l'approvisionnement en fonction des contraintes locales	<p><b>303-1</b> <b>303-2</b> <b>303-3</b></p>	<p><u>Approche sectorielle :</u>  <u>Site :</u> La consommation d'eau est généralement limitée en terme d'usages : cuisine, sanitaires, nettoyage, et il y a très peu d'usages industriels (ex : traitement de surface) souvent avec des boucles fermées.</p> <p><u>Idées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Croiser la carte des sites avec les zones de stress hydrique,</li> <li>• Ratio : m3 consommé par millions d'euros de production</li> </ul>

2. Informations environnementales	Indicateur recommandé GRI	commentaires
- La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	301-1 301-2 301-3	<p><u>Approche sectorielle :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approche produit : écoconception <ul style="list-style-type: none"> <li>○ en réduisant les masses à iso-fonction, notamment pour le cuivre et autres métaux critiques présentant un risque d'épuisement des ressources de minerai.</li> <li>○ en organisant les filières de collecte et de recyclage des produits en fin de vie.</li> </ul> </li> <li>• Approche site : réduction des taux de non qualité</li> </ul> <p>⇒ EN2 : Pourcentage de matières consommées provenant de matières recyclées : cet indicateur n'est pas accessible pour les métaux et plastiques.</p> <p><u>Idées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mentionner la réalisation d'ACV, de PEP ecopassport, ou l'appartenance à une filière DEEE</li> <li>• Pourcentage de l'activité (chiffre d'affaires) réalisé avec des produits éco-conçus</li> </ul>
- La consommation d'énergie et, le cas échéant, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	302-1 302-2 302-3 302-4 302-5	<p><u>Approche sectorielle :</u></p> <p><u>Approche produit/service :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ecoconception en vue de la réduction de la consommation d'énergie à iso-fonction, notamment en lien avec la directive européenne ErP</li> <li>• Offre de produits autour de l'efficacité énergétique, de la mesure et du monitoring, et des ENR</li> <li>• Offres de service : contrat de service énergétique, contrat de performance énergétique</li> </ul> <p><u>Approche Sites :</u> les processus de montage sont peu consommateurs d'énergie, mais d'autres processus peuvent l'être de manière plus marquée (injection, moulage, presse, etc...). Il est recommandé de mettre en place des audits énergétiques ciblés et de systématiser la certification ISO 14001.</p> <p><u>Idées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Certification ISO 50001,</li> <li>• Diagnostic énergétique des bâtiments,</li> <li>• Travaux d'amélioration d'isolation des bâtiments,</li> <li>• Indicateur consommation énergie bâtiments/m<sup>2</sup></li> <li>• Quote-part de l'énergie utilisée provenant d'énergies renouvelables,</li> <li>• Mise en regard de l'énergie économisée par l'usage des produits, versus l'énergie utilisée pour la fabrication de ces mêmes produits.</li> </ul>
- L'utilisation des sols (si cotées)		<p><u>Approche sectorielle :</u></p> <p>Le secteur n'exploite pas les sols en direct, pas d'extraction de minerai ou d'utilisation des sols pour l'agriculture. Les sites de fabrication sont très majoritairement localisés au sein de zones d'activité et de zones industrielles. Les natures d'activités permettent potentiellement une mise en étage des ateliers limitant ainsi l'emprise au sol.</p> <p><u>Idées :</u></p> <p>Espace occupé au sol par les sites.</p>

2. Informations environnementales	Indicateur recommandé GRI	commentaires
<b>d) Changement climatique</b>		<b>Matérialité/pertinence : +++</b> Le secteur impacte très favorablement le changement climatique grâce à son offre au service de la révolution énergétique.
- les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit	305-1 305-2 305-3 305-4 305-5 305-6 305-7	<u>Approche sectorielle :</u> Le secteur offre toute une série de produits, systèmes et services en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, qui permettent des réductions d'émissions de GES. Peuvent être cités les équipements pour la gestion d'énergie notamment utilisés pour le pilotage des smart grids et des smart buildings, ainsi que les équipements de pilotage industriel sur les sites fortement émetteurs. En complément de la directive ecodesign (ErP), le secteur développe des initiatives volontaires d'écoconception visant notamment à réduire les émissions de GES. Les sites du secteur eux-mêmes sont peu émetteurs de rejets directs liés aux processus (industrie de montage plutôt que de transformation). <u>Idées :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan des gaz à effet de serre sur scopes 1, 2 et 3 en indiquant les postes significatifs d'émissions</li> <li>• Ratio de tonnes de CO<sup>2</sup> émise par million d'euros de CA</li> <li>• Offres de services tout au long du cycle de vie pour limiter les émissions de GES liées au SF6 qui est utilisé dans les réseaux électriques de transport et distribution pour ses propriétés diélectriques et recherches de solutions alternatives</li> <li>• Économies de tonnes de CO2 émis</li> <li>• Déclarations environnementales produits PEP qui comprennent un indicateur d'impact environnemental : Contribution au réchauffement climatique, en kg CO2 éq</li> </ul>
- L'adaptation aux conséquences du changement climatique (si cotées)	201-2	<u>Approche sectorielle :</u> Un certain nombre d'offres produits et services (efficacité énergétique, énergies renouvelables, ...) constituent des solutions à la nécessaire adaptation aux conséquences du changement climatique. <u>Idées :</u> Pour les sites, croiser la carte des sites avec celle des zones de stress hydrique et la carte de montée des eaux et des dérèglements climatiques.
<b>e) Protection de la biodiversité</b>		<b>Matérialité/pertinence : +</b> Le secteur n'exploite pas directement la biodiversité. Les sites de fabrication sont très majoritairement localisés au sein de zones d'activité et de zones industrielles.
- Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	304-1 304-2 304-3 304-4	<u>Idées :</u> Faire la cartographie des zones de protection de la biodiversité et y placer ses sites permet d'identifier le pourcentage de sites en dehors de toute zone sensible

## 7. INFORMATIONS SOCIETALES

Lorsque des indicateurs quantitatifs existent dans le référentiel du GRI il est recommandé de l'utiliser : la 2ème colonne mentionne l'indicateur disponible recommandé.

L'entreprise peut mentionner toutes les politiques et initiatives significatives de bonnes pratiques.

3. Informations sociétales	Indicateur recommandé GRI	commentaires
<b>a) Impact territorial, économique et social de l'activité</b>		<p><b>Matérialité/pertinence : +++</b></p> <p>En tant qu'entreprises industrielles manufacturières, technologiques et des services associés, le secteur est pourvoyeur d'emplois qualifiés dans tous les pays et régions où il est présent.</p> <p>En tant que fournisseur d'offres de produits, systèmes et services pour la maîtrise de l'énergie, il contribue au développement des infrastructures des territoires, au bénéfice des collectivités publiques, des entreprises locales et des personnes. Il est pourvoyeur de solutions pour la révolution énergétique en cours</p>
- En matière d'emploi et de développement régional	<p><b>201-1</b></p> <p><b>202-2</b></p> <p><b>203-1</b></p> <p><b>203-2</b></p> <p><b>204-1</b></p>	<p><u>Approche sectorielle :</u></p> <p>Le secteur est pourvoyeur d'emplois directs dans les centres de recherche, les unités de productions et les entités de services répartis sur le territoire, ainsi que d'emplois indirects via ses nombreux sous-traitants et fournisseurs locaux.</p> <p>En France, il participe activement aux instances de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur pour aider à l'adaptation des compétences techniques, notamment celles liées à la révolution énergétique.</p> <p>Le secteur participe significativement à l'insertion professionnelle des jeunes via l'apprentissage.</p> <p>L'emploi des seniors est clé pour certaines fonctions d'expertise.</p>
- Sur les populations riveraines et locales	<p><b>413-1</b></p> <p><b>413-2</b></p> <p><b>202-1</b></p>	<p><u>Approche sectorielle :</u></p> <p>Au-delà des opportunités en termes d'emplois et de développement des compétences, les entreprises du secteur contribuent à la vie économique locale par le paiement d'impôts et taxes et le cas échéant par des partenariats à des projets locaux.</p> <p>Le secteur est peu impactant sur les populations riveraines et locales.</p> <p><u>Idées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cartographie du paiement des impôts et taxes,</li> <li>• Eventuelles coopérations avec les riverains sur des projets locaux</li> </ul>

3. Informations sociétales	Indicateur recommandé GRI	commentaires
<b>b) Relations avec les parties intéressées</b>		<b>Matérialité/pertinence : ++</b> Les relations avec les parties prenantes (norme ISO 26000) sont une composante essentielle de la RSE.
- Les conditions du dialogue avec les parties intéressées	102-40 102-42 102-43 102-44	<u>Approche sectorielle : voir schéma page 9</u> Du fait de la technicité des produits, un dialogue technique est établi depuis le début de cette industrie avec les clients et fournisseurs des produits et systèmes dès leur conception. La normalisation électrotechnique au sein de la CEI, du CENELEC et des organismes nationaux de normalisation fonde le dialogue technique avec les parties prenantes depuis plus de 100 ans : les experts externes, comme les scientifiques et les autorités sont associés à ces travaux au service des meilleures technologies. <u>Idées :</u> Identifier et qualifier les conditions du dialogue par grande typologie, en fonction du type d'organisation et des situations locales : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actionnaires : selon statuts et structure de l'entreprise</li> <li>• Syndicats salariés : selon conventions OIT et spécificités nationales (ex : convention Métallurgie en France)</li> <li>• Autres dialogues salariés : selon taille et politique R.H. de l'entreprise</li> <li>• Clients : bonne pratique sectorielle de dialogue technique pour les projets avec clients et fournisseurs</li> <li>• Normalisation électrotechnique (CEI, CENELEC) : approche sectorielle historiquement forte, comprenant les échanges avec experts et flux constant de normalisation technique (appareillage, système et mise en œuvre)</li> </ul>
- Les actions de partenariat ou de mécénat	203-1	<u>Idées :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Partenariat avec des ONG comme Electriciens sans frontières,</li> <li>• Pacte PME ou Entreprendre pour la cité,</li> <li>• Activités des fondations d'entreprises,</li> <li>• Echanges sectoriels réguliers au niveau de la filière électrique et électronique (FIEEC) avec des organisations institutionnelles et entrepreneuriales (Pacte PME, Entreprendre pour la cité, CGPME, etc.)</li> </ul>
<b>c) Sous-traitance et fournisseurs</b>		<b>Matérialité/pertinence : +++</b> Les achats représentent plus de 50% du CA des entreprises du secteur. Leur management responsable est considéré comme essentiel pour la pérennité du secteur. Au sein de la commission Développement Durable du Gimélec, un Groupe de Travail Achats Durables permet à la profession de partager ses bonnes pratiques.
- La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	102-14 102-9 102-10	<u>Idées :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique achats responsables,</li> <li>• Pourcentage de fournisseurs signataires du Pacte Mondial</li> <li>• Pourcentage des achats réalisés avec des fournisseurs signataires du Pacte Mondial</li> <li>• Description de la façon dont sont pris en compte les enjeux RSE dans la politique d'achat.</li> <li>• Déclinaison de la démarche RSE aux fournisseurs,</li> <li>• Critères RSE qui peuvent influencer sur l'évaluation des fournisseurs en plus des critères classiques QCD (Qualité-Coût-Délai)</li> </ul>

3. Informations sociétales	Indicateur recommandé GRI4	commentaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale (si cotées)</li> </ul>	<p>308-1 308-2 414-1 414-2 409-1</p>	<p><u>Idées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation des fournisseurs élargie aux thèmes de la responsabilité sociétale, en utilisant éventuellement le questionnaire de la profession</li> <li>• Questionnaire d'évaluation commun à la profession</li> <li>• Utiliser la norme « Achats responsables », pour intégrer les critères RSE à chaque étape du processus d'achat : de l'analyse du marché au retour d'expérience, en passant par les spécifications d'achat.</li> <li>• Création de fiche d'évaluation RSE des fournisseurs avec suivi des actions de progrès</li> </ul>
<p><b>d) Loyauté des pratiques</b></p>		<p><b>Matérialité/pertinence : +++</b> Le secteur est concurrentiel et les investissements publics constituent une part importante du CA qu'il s'agisse de bâtiment tertiaire, d'infrastructures de transports ou d'énergie. Au sein de la Commission développement Durable du Gimélec, un Groupe de Travail Ethique des Affaires permet à la profession de partager sur les bonnes pratiques et a formalisé plusieurs documents décrivant des outils ou dispositifs à mettre en place pour une loyale et saine éthique des affaires</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les actions engagées pour prévenir la corruption (si cotées)</li> </ul>	<p>205-1 205-2 205-3 415-1 206-1 419-1</p>	<p><u>Idées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes de compliance de type anglo-saxon (USA, UK)</li> <li>• Label Ethic intelligence,</li> <li>• Chartes et/ou codes de bonne conduite.</li> <li>• Programmes de formation et/ou de sensibilisation</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs (si cotées)</li> </ul>	<p>416-1 416-2</p>	<p><u>Approche sectorielle :</u> Même si les produits de notre secteur ne sont pas à destination des consommateurs finaux, mais des professionnels, la question de la sécurité électrique est au cœur de nos préoccupations depuis plus de 100 ans et traduite dans les normes élaborées par la profession. ⇒ Droit concerné : droit du travail Ces normes garantissent une meilleure sécurité pour les utilisateurs finaux de nos produits et systèmes, ainsi qu'une meilleure sécurité pour les professionnels qui les mettent en œuvre. Pour être réellement appliquées dans les faits, les formations professionnelles comme les habilitations électriques permettent de garantir leur bonne compréhension par les professionnels.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autres actions engagées au titre du 3° en faveur des droits de l'homme (si cotées)</li> </ul>	<p>410-1 411-1 412-1 412-2 412-3</p>	<p><u>Nota :</u> les actions liées aux conventions de l'OIT sont traitées dans le paragraphe g) et ne sont pas reprises ici : GRI 407, 408, 409 les actions en faveur de la diversité sont traitées dans le paragraphe f) et ne sont pas reprises ici : GRI 405, 406</p>

# ANNEXE 1 : BIBLIOGRAPHIE

---

## **Règlementations**

### **France :**

Décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025746900&dateTexte=&categorieLien=id>

Décret no 2016-1138 du 19 août 2016 pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 du code de commerce et relatif aux informations environnementales figurant dans le rapport de gestion des entreprises

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033053035&categorieLien=id>

### **Europe :**

COM(2013) 207 final du 16 avril 2013 Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant les directives 78/660/CEE et 83/349/CEE du Conseil en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes sociétés et certains groupes <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2013:0207:FIN:FR:PDF>

## **Guides:**

**Guide Reporting RSE** Les nouvelles dispositions légales et réglementaires MEDEF – mai 2012 : ce guide explique l'application de la réglementation française sur le reporting RSE.

[http://www.medef.com/fileadmin/user\\_upload/www.medef-corporate.fr/document/RSE/MEDEF - Guide Reporting RSE - Mai 2012.pdf](http://www.medef.com/fileadmin/user_upload/www.medef-corporate.fr/document/RSE/MEDEF - Guide Reporting RSE - Mai 2012.pdf)

**Global Reporting Initiative GRI** est l'initiative de référence mondiale pour le reporting RSE qui est reprise et utilisée par tous.

<https://www.globalreporting.org/Pages/default.aspx>

**EFFAS** : La fédération européenne des sociétés d'analystes financiers a produit un guide des indicateurs à publier par secteur dans le reporting environnemental, social et sociétal :

[http://www.effas-esg.com/wp-content/uploads/2011/07/KPIs\\_for\\_ESG\\_3\\_0\\_Final.pdf](http://www.effas-esg.com/wp-content/uploads/2011/07/KPIs_for_ESG_3_0_Final.pdf)

## **Organismes de référence :**

**OCDE** : L'OCDE produit de nombreux documents de référence dont les principes de gouvernement d'entreprise.

<http://www.oecd.org/fr/daf/affairesentreprises/principesdegouvernementdentreprisedelocde.htm>

**Organisation Internationale du travail OIT** : L'OIT produit de nombreuses conventions internationales sur le droit du travail faisant référence.

<http://www.ilo.org/global/standards/lang--fr/index.htm>

## **Normes de référence :**

**ISO 26000** norme internationale qui donne des lignes directrices aux entreprises et aux organisations pour opérer de manière socialement responsable.

<http://www.iso.org/iso/fr/home/standards/iso26000.htm>

**ISO 14001** norme internationale de Systèmes de management environnemental -- Exigences et lignes directrices pour son utilisation

<http://www.iso.org/iso/fr/home/standards/management-standards/iso14000.htm>

**ISO 50001** norme internationale de système de management de l'énergie

<http://www.iso.org/iso/fr/home/standards/management-standards/iso50001.htm>

**OHSAS 18001** norme britannique sur l'évaluation de la santé et la sécurité au travail qui précise les exigences qu'un système de management de la santé et la sécurité au travail (SST) doit satisfaire.

<http://www.boutique.afnor.org/norme/bs-ohsas-180012007/systemes-de-gestion-de-sante-et-securite-professionnelles-exigences/article/744043/eu110422#info>

**SA 8000** est une norme américaine développée par une ONG *Social Accountability International* (SAI) qui couvre les domaines correspondant aux conventions de l'OIT et la gestion des ressources humaines.

<http://www.sa-intl.org/index.cfm?fuseaction=Page.ViewPage&PageID=937>

**AA1000** est une série de normes visant à aider les entreprises à structurer la manière dont elles appréhendent et mettent en œuvre leur obligation de rendre compte.

<http://www.accountability.org/standards/index.html>

**ISAE 3000** Norme de vérification en vue de l'engagement d'assurance d'informations non financières

<http://www.ifac.org/publications-resources/isa-3000-revised-assurance-engagements-other-audits-or-reviews-historical-fi>

**BS10500** Norme de système de management anti-corruption britannique

<http://shop.bsigroup.com/ProductDetail/?pid=00000000030238856>

### **Initiatives remarquables :**

**Pacte Mondial** : Le Pacte Mondial est une initiative lancée au début des années 2000 par le secrétaire général de l'ONU d'engagement volontaire de progrès sur 10 Principes.

<http://www.pactemondial.org/liste-des-10-principes.html>

**Pacte PME** initiative française en faveur du développement des PME

<http://www.pactepme.org/>

**Electriciens sans frontières** organisation non gouvernementale d'aide au développement autour de l'électricité

<http://www.electriciens-sans-frontieres.org/>

### **Outils français:**

**Outil d'aide du ministère du travail sur l'égalité professionnelle**

<http://www.ega-pro.fr/>

**Outils d'aide du ministère des affaires sociales**

<http://www.social-sante.gouv.fr/documentation-publications,49/ouvrages-pratiques-chartes,1348/handicap-personnes-agees,1688/chartes-et-guides-pratiques,7543.html>

**La Médiation Inter-entreprises** vient en aide auprès de toute entreprise, quels que soient sa taille et son secteur d'activité, rencontrant des difficultés contractuelles et/ou relationnelles avec un client ou un fournisseur.

<http://www.mediateur.industrie.gouv.fr/>

**Le bilan social** est, en France, un instrument de mesure du domaine social dans l'entreprise, défini par les articles L. 2323-68 à L. 2323-77 et R. 2323-17 du Code du travail français.

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=9DBABAFF70338042D9C29FE507681A36.tpdjo03v\\_2?idSectionTA=LEGISCTA000006195708&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20130104](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=9DBABAFF70338042D9C29FE507681A36.tpdjo03v_2?idSectionTA=LEGISCTA000006195708&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20130104)

### **Organismes de normalisation électrique :**

**CEI** : international <http://www.iec.ch/>

**CENELEC** : européen <http://www.cenelec.eu/>

**UTE** : français <http://www.ute-fr.com/>

### **Sources sur l'énergie durable :**

L'Agence internationale de l'énergie (AIE) est une organisation internationale fondée à l'OCDE en 1974. Elle est reconnue mondialement pour la publication de son rapport annuel intitulé World Energy Outlook (WEO).

<http://www.worldenergyoutlook.org/>

L'OCDE publie des études sur la croissance verte :

<http://www.oecd.org/fr/croissanceverte/versuneenergieplusverte/>

Le programme des Nations Unies a un département Energie qui produit des rapports de prospective :

<http://www.unep.org/energy/Home/tabid/101116/Default.aspx>

Les nations Unies ont lancé une initiative « l'énergie durable pour tous »

<http://www.sustainableenergyforall.org/>

De nombreux documents et études prospectives sont disponibles autour de la « stratégie énergétique pour l'Europe »

[http://ec.europa.eu/energy/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/energy/index_fr.htm)

## ANNEXE 2 : TABLE DE CORRESPONDANCE

Réglementation française décret 2012-557 + décret no 2016-1138	GRI	ISO 26000	Pacte Mondial
<b>Social</b>			
1. a) Emploi 1. b) Organisation du travail 1. c) Relations sociales 1. d) Santé et sécurité 1. e) Formation 1. f) Egalité de traitement 1. g) Promotion et respect des stipulations des conventions de l'OIT	<b>Pratique en matière d'emploi et travail décent</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 401 : Emploi</li> <li>• 402: Relation employeur/employés</li> <li>• 403: Santé et sécurité au travail</li> <li>• 404 : Formation et éducation</li> <li>• 405 : Diversité et égalité des chances</li> </ul>	Relations et conditions de travail 6.4	<b>Principe 3:</b> Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective <b>Principe 4:</b> Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire <b>Principe 5:</b> Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants <b>Principe 6:</b> Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession
	<b>Droits de l'homme</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 406: Non-discrimination</li> <li>• 407 : Liberté syndicale et droit de négociation collective</li> <li>• 408 : Travail des enfants</li> <li>• 409: Travail forcé ou obligatoire</li> <li>• 410 : pratiques de sécurité</li> <li>• 411 : Droits des peuples autochtones</li> <li>• 412 : Evaluation du respect des droits de l'homme</li> </ul>	Droits de l'Homme 6.3	<b>Principe 1:</b> Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme <b>Principe 2:</b> Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme
<b>Environnement</b>			
2. a) Politique générale en matière environnementale 2. b) pollution 2. c) Economie circulaire 2. d) Changement climatique 2. e) Protection de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 301 : Matières</li> <li>• 302 : Energie</li> <li>• 303 : Eau</li> <li>• 304 : Biodiversité</li> <li>• 305 : Emissions</li> <li>• 306: Effluents et déchets</li> <li>• 307 : Conformité environnementale</li> </ul>	L'environnement 6.5	<b>Principe 7:</b> Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement <b>Principe 8:</b> Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement <b>Principe 9:</b> Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Réglementation française décret 2012-557 + décret no 2016-1138	GRI	ISO 26000	Pacte Mondial
Sociétal et économique			
3. a) impact territorial, économique et social de l'activité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 201 : performance économique</li> <li>• 202 : présence marché</li> <li>• 203 : Impacts économiques indirects</li> <li>• 413 : Communautés locales</li> </ul>	Communauté et développement local 6.8  Loyauté des pratiques 6.6	
3. b) relation avec les parties intéressées	102: Implication des parties prenantes	Les parties prenantes 5.3	
3. c) Sous-traitance et fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 204 : pratiques d'achats</li> <li>• 308 : évaluation environnementale des fournisseurs</li> <li>• 414 : évaluation sociale des fournisseurs</li> </ul>		
3. d) loyauté des pratiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 205: Lutte contre la corruption</li> <li>• Politiques publiques</li> <li>• 206: Comportement anticoncurrentiel</li> <li>• 416: Santé et Sécurité des consommateurs</li> <li>• 417 : marketing et étiquetage</li> <li>• 418: Vie privée des clients</li> <li>• 419: Conformité</li> </ul>	Loyauté des pratiques 6.6 Questions relatives aux consommateurs 6.7	<b>Principe 10:</b> Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin
Gouvernance			
	102 : Éléments généraux d'information		
	102: Stratégie	Gouvernance de l'organisation 6.2	
	102: gouvernance		
	103 : approche managériale		
	102: Pratique de reporting		
	102: éthique et intégrité	Loyauté des pratiques 6.6	<b>Principe 10:</b> Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

## ANNEXE 3 : PARTIES PRENANTES CONSULTEES

---

Les parties prenantes consultées pour la révision précédente du guide sont une trentaine appartenant aux catégories suivantes :

- Syndicats patronaux nationaux et de secteurs proches
- ONG
- Entreprises de secteurs proches ou significatifs : génie climatique, aéronautique, câble, recyclage
- Administrations ministérielles
- Organismes scientifiques et techniques
- Consultants spécialisés
- Organismes de normalisation

Ce document a été élaboré avec le concours des membres de la  
Commission Développement Durable du Gimélec

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux :



**Groupement des industries de l'équipement électrique, du contrôle-commande et des services associés**  
11-17 rue de l'Amiral Hamelin – 75783 Paris cedex 16 – France - [www.gimelec.fr](http://www.gimelec.fr)

Contact Gimélec : **Service Développement Durable et Affaires Economiques** - ☎ 01.45.05.71.61 -  
[sgervais@gimelec.fr](mailto:sgervais@gimelec.fr)

Gimélec – Tous droits réservés – Edition de janvier 2017